

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 23 mars 2016 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

16-03-056 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

16-03-057 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 23 mars 2016.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Regroupement des commissions scolaires : Appui aux commissions scolaires de la Vallée-des-Tisserands et New Frontiers
4. Demande d'exclusion – Décision de la CPTAQ
5. Mandat d'étude de circulation – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
6. Signalisation directionnelle au centre municipal – Proposition
7. Assurance collective – Autorisation de signature avec Desjardins Sécurité financière
8. Levée de la séance

ADOPTÉ

16-03-058 SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC QUÉBÉCOIS – APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ATTENDU que l'école publique offre des services éducatifs à tous ses élèves sans distinction aucune et qu'elle doit s'assurer de la réussite et de la qualification du plus grand nombre d'élèves;

ATTENDU que la commission scolaire doit composer depuis 2010 avec des compressions importantes et récurrentes;

ATTENDU que le réseau scolaire est rigoureusement géré et fait preuve d'efficience;

ATTENDU l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté de laquelle elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend compte;

ATTENDU que le système d'éducation public québécois n'est pas qu'un service gouvernemental, mais un réseau vivant d'écoles primaires et secondaires et de centres qui offrent des services de formation professionnelle, d'éducation aux adultes et de formation continue qui participe au développement des communautés;

ATTENDU les travaux en cours pour rédiger un projet de loi destiné à réformer la gouvernance scolaire et qui serait déposé sans être appuyé ou même inspiré de quelque forme de consultation connue qui aurait impliqué le réseau scolaire;

ATTENDU l'importance d'un gouvernement local et imputable, lequel connaît et comprend les besoins de la population qui l'a élu et qu'il représente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De demander au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biais, et au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'assurer le succès et la vitalité du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise en lui prévoyant un financement public adéquat.

De demander également, au ministre et au premier ministre d'assurer le maintien de l'instance démocratique de proximité.

D'acheminer à la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands copie de cette résolution.

ADOPTÉ

16-03-059 SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC QUÉBÉCOIS – APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE NEW FRONTIERS

ATTENDU que l'école publique offre des services éducatifs à tous ses élèves sans distinction aucune et qu'elle doit s'assurer de la réussite et de la qualification du plus grand nombre d'élèves;

ATTENDU que la commission scolaire doit composer depuis 2010 avec des compressions importantes et récurrentes;

ATTENDU que le réseau scolaire est rigoureusement géré et fait preuve d'efficience;

ATTENDU l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté de laquelle elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend compte;

ATTENDU que le système d'éducation public québécois n'est pas qu'un service gouvernemental, mais un réseau vivant d'écoles primaires et secondaires et de centres qui offrent des services de formation professionnelle, d'éducation aux adultes et de formation continue qui participe au développement des communautés;

ATTENDU les travaux en cours pour rédiger un projet de loi destiné à réformer la gouvernance scolaire et qui serait déposé sans être appuyé ou même inspiré de quelque forme de consultation connue qui aurait impliqué le réseau scolaire;

ATTENDU l'importance d'un gouvernement local et imputable, lequel connaît et comprend les besoins de la population qui l'a élu et qu'il représente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De demander au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biais, et au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'assurer le succès et la vitalité du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise en lui prévoyant un financement public adéquat.

De demander également, au ministre et au premier ministre d'assurer le maintien de l'instance démocratique de proximité.

D'acheminer à la commission scolaire New Frontiers copie de cette résolution.

ADOPTÉ

DEMANDE D'EXCLUSION – DÉCISION DE LA CPTAQ

La décision de la CPTAQ relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole de trois sites d'une superficie totale approximative de 3,67 hectares, localisée sur une partie des lots 107, 258 et 426 est déposée aux élus, aux fins de discussion. La CPTAQ considère que la Municipalité, comme elle l'a fait pour les secteurs résidentiels, doit aussi prendre les moyens nécessaires pour que les terrains vacants à vocations commerciales puissent être utilisés. La Municipalité doit aussi s'interroger sur les terrains vacants ou ayant un édifice vacant, notamment celui de l'abattoir Billette, qui pourrait être utilisé pour implanter des commerces de destination qui ont moins besoin d'être situés sur un axe routier important, plutôt que de permettre son utilisation à des fins résidentielles.

Après discussion, les membres conviennent de faire un état de situation de l'ensemble des terrains disponibles à vocation commerciale et de prendre les moyens nécessaires, conformément aux dispositions du Code municipal, afin de poursuivre le développement commercial sur son territoire.

16-03-060 MANDAT D'ÉTUDE DE CIRCULATION – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU l'important projet de développement résidentiel *Quartier du Canal* présentement en cours de planification aux abords du canal de Beauharnois;

ATTENDU que ce projet se réalisera en phases, dont la première est prévue débiter à l'automne 2016;

ATTENDU qu'éventuellement, une nouvelle rue se connectera à la rue du Pont, qui est sous juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU qu'une étude de circulation doit être réalisée, selon les exigences du MTQ;

ATTENDU que cette étude devra être appuyée sur les données existantes et sur la situation anticipée sur le réseau routier (débits, etc.) dans un scénario de plein développement des terrains, et ce, même si les terrains seront développés en phases;

ATTENDU qu'à la lueur de son analyse, la firme retenue devra proposer et recommander des aménagements géométriques;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes de génie-conseil en vue de l'octroi d'un mandat d'étude de circulation, en vue de la réalisation du projet de développement résidentiel Quartier du Canal.

ADOPTÉ

SIGNALISATION DIRECTIONNELLE AU CENTRE MUNICIPAL – OCTROI D'UN CONTRAT

Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, deux firmes ont été approchées afin de présenter une signalisation directionnelle pour le centre municipal et les offres sont présentées aux élus. Après discussion et avant de prendre une décision, il est convenu de demander une troisième soumission auprès de la firme Edge Lettrage.

16-03-061 ASSURANCES COLLECTIVES – AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU la résolution numéro 15-12-199, autorisant le renouvellement de contrat d'assurances collectives avec SSQ Groupe Financier;

ATTENDU que ce contrat est renouvelable en avril 2016;

ATTENDU l'annonce d'une hausse de 30 % du coût de ce contrat signifiée à la Municipalité par SSQ Groupe Financier;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec, via un regroupement, offre l'accès à une couverture d'assurances collectives à moindre coût auprès de Desjardins Sécurité Financière;

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à l'octroi du contrat d'assurances collectives pour l'année 2016 à la compagnie Desjardins Sécurité Financière.

Que la présente résolution annule la résolution numéro 15-12-199.

ADOPTÉ

16-03-062 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 32.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière